

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 29 mai 2017 à 19 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10719)

Considérant que tous les membres du Conseil municipal sont présents à cette assemblée ;

Considérant qu'il y a lieu de renoncer à l'avis de convocation et de procéder à l'adoption de l'ordre du jour ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

De renoncer à l'avis de convocation et d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour
2. Demande d'aide financière programme PAARRM 2017-2018
3. Levée de l'assemblée

2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME PAARRM 2017-2018 (Rés. # 10720)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a reçu, tout dernièrement, une lettre de la Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, madame Caroline Simard confirmant les conditions d'admission pour déposer une demande d'aide financière au programme PAARRM ;

Considérant que la demande d'aide financière doit être acheminée au plus tard le 2 juin 2017 ;

Considérant les priorités des travaux que la Municipalité a établies ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps fasse parvenir à la Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, madame Caroline Simard, le formulaire de demande d'aide financière en lien avec le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) du ministère des Transports du Québec.

La liste du projet demandé est la suivante par ordre de priorité :

- 1) Réfection du revêtement mécanisé de l'avenue de la Montagne pour un montant évalué à 650 000 \$.

Que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, soit et est autorisé à signer tout formulaire en lien avec cette demande.

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10721)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 19 h 14.

Je soussigné, Majella Pichette Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier